

Sigean, le 05 mars 2015

**Madame le Recteur de l'Académie de
Montpellier**
**Madame le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale de
l'Aude**

Objet : DGH 2015/201

Motion déposée par les élus FCPE du Collège des Corbières Maritimes lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2015

Les représentants FCPE des parents d'élèves désapprouvent vivement la suppression d'une division de 6^{ème} à la rentrée de 2015/2016. En effet, si une baisse des effectifs pour les classes de sixième est prévisible pour l'année scolaire 2015/2016, tous les indicateurs démontrent que ces mêmes effectifs vont connaître une hausse conséquente dès la rentrée 2016, et ce, pour plusieurs années (il y a actuellement 195 élèves scolarisés en classe CM1 dans les écoles élémentaires dépendant du collège des Corbières Maritimes).

De plus, les représentants FCPE des parents d'élèves désapprouvent la suppression d'une division de 4^{ème} à la rentrée 2015/2016. En effet, les effectifs actuels des 5 divisions de 5^{ème} au sein du collège étant déjà quasi au plafond maximum, passer de 6 à 5 divisions de 4^{ème}, c'est prendre le risque que le collège ne soit pas en capacité d'accueillir de nouveaux élèves à la rentrée prochaine dans cette section. Une telle situation ne peut être décemment envisagée, car elle pénaliserait lourdement les enfants, qui seraient alors contraints de s'inscrire dans les collèges de Narbonne.

La suppression envisagée de ces deux divisions entraînerait :

- la perte de 24.5 HP et 14.5 HSA (soit un total de 39 heures),
- la perte de postes fixes d'enseignants sur le collège au profit de CSR, portant de fait préjudice à la réalisation du projet pédagogique.

De même, l'attribution de 8.5 IMP ne saurait compenser les pertes prévisibles, la traduction de ces indemnités en HP ou HSA n'étant, pour le moment, pas envisagée par le décret du 20/08/2014.

Les représentants FCPE des parents d'élèves du Collège des Corbières Maritimes rejettent donc le projet de répartition de la Dotation Horaire Globale et demandent :

- une dotation complémentaire dans le cadre de la DHG 2015/2016 ;
- le maintien de 6 divisions pour les niveaux de 6^{ème} et 4^{ème}.

**Les Parents d'élèves élus au Conseil d'Administration
du Collège des Corbières Maritimes.**